



REGLEMENT RANDO TRAIL GRV©

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE :

Le principe du rando-trail® est de vous proposer un circuit balisé, (sur le modèle des rando- vtt) avec un départ groupé à 10h.

Il vous faudra passer au départ du circuit à l'accueil muni d'une pièce (ou photocopie) d'identité pour être pointé et recevoir votre bracelet donnant accès au parcours.

Cet événement se passe uniquement en plein air, l'accueil, le circuit et ravitaillement, le circuit n'est pas chronométré officiellement.

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se font sur le site www.grandraidventoux.com

Merci de bien renseigner tous les champs obligatoires sur le formulaire avec adresse mail et numéro de téléphone valide.

Ils permettront en cas de problème à l'organisation de gagner un temps précieux.

Tout engagement est définitif, l'organisation en appelle à la responsabilité de chacun car l'inscription est gratuite, merci de vous inscrire uniquement si vous êtes sûr de participer à l'évènement.

Pour les personnes inscrites et qui ne viennent pas le jour de l'épreuve sans prévenir l'organisation celle-ci se gardera le droit de lui refuser l'inscription à un prochain évènement organisé par le TEAMSPO RTS84.

LES DROITS D'ENGAGEMENT :

rando-trail 45 km® 20 Euros

Les bénéfices seront reversés aux Pupilles Orphelins des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET DE L'ÉTHIQUE DE LA COURSE :

La participation à l'épreuve rando-trail GRV® implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, de La charte du trailer et de toute consigne adressée par l'organisateur aux participants.

L'inscription à cette épreuve étant gratuite sur le site www.grandraidventoux.com, le participant s'engage à venir le jour J à l'épreuve, s'il ne peut participer à l'évènement il s'engage à prévenir l'organisation par mail grandraidventoux@outlook.fr et ceci avant l'épreuve

Sans quoi l'organisation se gardera le droit de lui refuser l'inscription à un prochain évènement organisé par le TEAMSPORTS84.

Je confirme avoir été informé conformément à l'article L.321-4 du code du sport de l'intérêt

de bénéficier de garantie individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels

la pratique sportive peut m'exposer.

La participation au format rando-trail® se fera sous l'entière responsabilité des participants, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs quel que soit le

dommage subi ou occasionné

Le participant s'engage s'il présente des symptômes (COVID19) à ne pas venir à l'évènement et prévenir l'organisation de sa non venue.

LA CHARTE DU TRAILER :

Amis coureurs :

- Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez est fragile et sensible
- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol et ne pas crier intempestivement.

- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.

- Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.

L'organisation n'est nullement responsable des habits et objets personnels des coureurs laissés sur les stands de ravitaillement.

- Respecter l'intégralité du Règlement.

- Venir en aide à un concurrent en situation dangereuse.

- La population locale vous accueille, remerciez-là : un sourire et un petit bonjour suffisent.

MATÉRIELS OBLIGATOIRES :

La rando-trail® est une discipline pratiquée en milieu naturel dont certains points ne sont pas accessibles pour l'installation de poste de ravitaillement. A ce titre, les distances entre les points de ravitaillement ne peuvent être régulières. Pour ces raisons, le participant au doit être en possession de matériel adapté (sac à dos de trail-running) devant avoir une capacité en liquide de deux litres minimums et une quantité de ravitaillement solide suffisante garantissant une consommation régulière sur le trajet reliant le point de ravitaillement suivant.

LE MATÉRIEL CONSEILLE EST LE SUIVANT :

Sac destiné à transporter le matériel obligatoire pendant la course
Téléphone mobile (mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation, garder son téléphone allumé, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée)
Gobelet personnel 15cl minimum (bidons ou flasques avec bouchon non acceptés) aucuns gobelets jetables sur les ravitaillements.
Réserve d'eau minimum 1 litre
Couverture de survie.
Sifflet
Réserve alimentaire
Veste permettant de supporter le mauvais temps en montagne. Il est de la responsabilité du coureur de juger, sur ce critère, si sa veste est adaptée au règlement et donc au mauvais temps en montagne, mais, lors d'un contrôle, l'appréciation du responsable du contrôle ou du commissaire de course l'emportera.
Bonnet bandana ou Buff®
Pièce d'identité (ou photocopie)
Pour des raisons de sécurité, à tout instant dans le déroulement de la course, l'organisateur, les membres de la sécurité médicale et de la sécurité terrain se réservent le droit de venir en aide à un coureur sur le plan technique, sur le plan matériel et vestimentaire, sur le plan alimentaire.

RAVITAILLEMENT :

Répartis sur le parcours solide et liquide (plus d'infos à venir)

L'USAGE DES BÂTONS :

L'usage des bâtons est libre.

SÉCURITÉ COURSE :

Une équipe de secours constituée de secouristes sera présente pendant toute la durée de l'épreuve.

L'équipe médicale est habilitée pour mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve ; en cas de refus du concurrent, ce dernier signera une décharge conséquente dégageant ainsi le TEAMSPORTS84 de toute responsabilité.

ABANDON :

Aucun concurrent ne doit quitter le site d'épreuve sportive par ses propres moyens sans

prévenir l'organisation. En cas d'abandon (excepté le cas de force majeure d'évacuation par

les Services Publics hors d'un poste de ravitaillement), il prévient obligatoirement le responsable du poste de ravitaillement le plus proche ou l'organisation par téléphone.

Le coureur n'est alors plus sous le contrôle de l'organisation.

BALISAGE :

Rubalise, Si vous n'en voyez plus, rebroussez chemin !

Par respect pour l'environnement aucune peinture ne sera utilisée sur les sentiers.

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un

sentier provoque une érosion dommageable du site.

CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES :

Les 3 premiers scratch Homme et femme les plus rapides seront récompensés

CONDITIONS EXCEPTIONNELLES :

Si les circonstances l'exigent, l'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment

les parcours, les horaires de départ, la position des ravitaillements et du poste de secours,

et tout autre aspect lié au bon déroulement des épreuves.

En cas de force majeure, de conditions climatiques trop défavorables ou de toute autre

circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le

droit de :

-différer le départ de quelques heures au maximum

-annuler l'épreuve

-neutraliser l'épreuve

ASSURANCE

Responsabilité civile

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident

Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle

accident couvrant les frais de recherche et d'évacuation en France. Une telle assurance

peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès

de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'un Pass'Running ou d'une

licence.

Je confirme avoir été informé conformément à l'article L.321-4 du code du sport de l'intérêt

de bénéficier de garantie individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels

la pratique sportive peut m'exposer.

DROITS A L'IMAGE :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve,

comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés

pour l'utilisation faite de son image. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à

l'image

à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire

dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de

l'organisation.